

Règlement intérieur

Au delà de la pratique sportive le dojo est un lieu d'étude et d'éducation avec des règles:

- Tous nos judokas doivent respecter le code moral de notre discipline.
- Tout manquement aux valeurs de ce code moral pourra entraîner un renvoi temporaire ou définitif du cours.
- Les judokas doivent rester dans les vestiaires, au calme, tant que le cours précédent n'est pas terminé afin de ne pas perturber la séance en cours.
- Pendant le cours, les judokas ne sont autorisés à quitter le tapis qu'avec l'autorisation du professeur.
- Les judokas doivent obligatoirement circuler à l'extérieur du tatamis avec des chaussures (tongs, basket ...)
- Les judokas doivent venir au cours de judo avec leur matériel (kimono, ceinture, gourde...)
- Le port de bijoux (bagues, chaîne,, boucles d'oreilles, montre, gourmette etc....) est strictement interdit pendant les cours. Il est même fortement déconseillé de venir au club avec.
- Les judokas et leur kimono doivent être propres.
- Les parents doivent s'assurer de la présence du professeur avant de laisser leur(s) enfant(s) au dojo.
- Les parents d'élèves ne sont pas admis lors des séances de judo. (Hormis cours d'essais) Les parents pourront pénétrer dans la salle 10 minutes avant la fin des cours.
- Les parents ne sont pas autorisés à intervenir pendant la séance (réprimandes, "coaching", rhabillage...)



Signature de l'enfant:

Signature des parents: